

> Pharmaciens propriétaires

Médicaments génériques : rapport d'approvisionnement de 2023

Nous vous rappelons que vous devez nous transmettre votre rapport d'approvisionnement de 2023 **au plus tard le 1^{er} mars 2024**. Ce rapport doit couvrir la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Vous devez y consigner tous vos achats de médicaments génériques inscrits sur la [Liste des médicaments](#).

Gabarit à utiliser pour 2023

Pour produire votre rapport, vous devez :

- utiliser le gabarit du [Rapport d'approvisionnement annuel du pharmacien propriétaire](#) (4430);
- joindre au rapport votre [Déclaration du pharmacien propriétaire](#) (4429) signée **en format PDF**;
- nous transmettre vos fichiers du rapport **en format Excel ou CSV** et votre déclaration par courriel à verification.approPhcie@ramq.gouv.qc.ca.

Consignes

Suivez les instructions du gabarit. Remplissez adéquatement les champs de chaque ligne de votre rapport avec toutes les informations requises.

Pour cette année, vous pouvez nous transmettre vos fichiers par grossiste ou par fabricant si vous avez acheté directement de ce dernier. Assurez-vous que vos fichiers contiennent tous les champs d'informations requis au gabarit.

En tant que pharmacien propriétaire, la transmission de votre rapport d'approvisionnement annuel est l'une de vos obligations légales. Si vous ne la respectez pas, vous pourriez recevoir une amende de 2 500 \$ à 25 000 \$.

Pour plus de renseignements, consultez notre page Web [Approvisionnement en médicaments génériques](#), sous *Obligations du pharmacien*, dans la section *Administration*, ou contactez-nous par courriel à verification.approPhcie@ramq.gouv.qc.ca.

Références légales


[Règlement encadrant l'approvisionnement en médicaments génériques par les pharmaciens propriétaires](#)

(RLRQ, chapitre A-29.01, r. 0.1).

[Loi sur l'assurance médicaments](#) (chapitre A-29.01), consultez l'article 80.5.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires

Site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)